

1758, 22 et 23 avril - Les officiers du comte de Linange « dinent et soupent »
dans l'auberge de Dominique Marcel à Hesse

Les 22 et 23e jjour du mois davril les officiers de monseigneur le Comte de Linange et de hartembourg se sont transporté a hesse -? chez la veuve de Feux Joseph Marcel aubergiste audit lieu tant pour ecercer les droits de mond seigneur que pour louer les prayries a eux appartenant. **Le 22e dudit mois dix personnes pour diner et huit a souppé ; le 23e pour mettre les prayries a -? lé personnes a diné en outre trois chevaux pendant deux jours et quatre chien ont fait la depence de 80 livres de France**
dominique marcel

rajouté d'une autre main :

Nous soussignés officiers de monseigneur le comte de Linange Dabo hardembourg **certifions avoir fait trois repas chez marcel aubergiste de hesse tout en exerçant les droits de chasse de notre seigneur Comte de Linange** qui mettent les prez a lui appartenant en enchère dans le ban dudit hesse fait a hesse le 23 du mois davril 1758

au verso, d'une autre main :

Je soussigné pierre fabry declare avoir reçu de dom françois procureur de l'abbaye de hauteseille les 80 livres porté d'autre part
dont quittance a hauteseille le 7 de may 1758